

ORGANISATION

DURÉE : 24 HEURES



TARIF : 750€ TTC

Calendrier disponible sur notre site internet

SECTEUR NATIONAL

Sauf exception, toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (nous contacter pour toutes demandes)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription disponible sur notre site internet

Par tél : 04 74 46 11 07

Par mail : contact@cnfpro.fr

CNF PRO

239 Rue des Bottes
01320 CHALAMONT

**Horaires : Du mardi au vendredi
8h00 - 12h00 et 13h00 - 16h00**

FINANCEMENT

VIVEA : reste à charge de 120€ TTC ou 96€ (si adhérent SNPCC)

FAFCEA : reste à charge de 125€ TTC ou 100€ (si adhérent SNPCC)

ROYAL CANIN : 65000 points

PURINA : 18750 points

AUTO-FINANCEMENT



PROFIL DES STAGIAIRES ET PRÉREQUIS

- Educateurs canins, éleveurs de chiens de race appartenant à la 2ème catégorie ou tous autres professionnels souhaitant suivre cette formation (base en éducation et comportement canin recommandée)

Information importante : pour pouvoir dispenser la formation des maîtres de chiens de catégorie, il sera obligatoire de déclarer une activité d'éducation canine.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Exposer les connaissances scientifiques sur le comportement du chien
- Maîtriser les connaissances relatives au comportement du chien dans sa communication et dans ses relations
- Identifier les manifestations de peur
- Identifier la prédation
- Identifier les facteurs pouvant influencer le seuil d'agressivité : facteurs intrinsèques et facteurs extrinsèques
- Reconnaître les facteurs extrinsèques au cours du développement influençant les manifestations d'agressions
- Connaître les grandes lignes des théories de l'apprentissage
- Identifier les manifestations de souffrance comportementale
- Mettre en oeuvre et expliquer les mesures propres à limiter les accidents domestiques
- Organiser les séances d'éducation des maîtres
- Mobiliser les outils appropriés pour communiquer avec les maîtres
- Reconnaître l'animal à partir de sa race ou apparence de race et vérifier son identité
- Expliquer la réglementation en cours sur la détention et cession d'un chien



CONTENU DE LA FORMATION

MODULE 1 : 3 heures

- Expliquer la domestication du chien et ses conséquences sur le comportement
- Expliquer la communication du chien et ses relations
 - Les modes de communication chez le chien
- QCM

MODULE 2 : 3 heures

- Expliquer la communication du chien et ses relations
 - Les conduites agressives chez le chien dans ses relations intraspécifiques
 - Les conduites agressives chez le chien dans ses relations interspécifiques
- Présenter les situations conflictuelles autour des ressources
 - Les sources de conflit autour de l'alimentation
 - Les sources de conflit autour de l'utilisation de l'espace
 - Les sources de conflit autour d'interactions sociales et interspécifiques
- QCM

MODULE 3 : 3 heures

- Renseigner sur les manifestations de peur
 - Les vocalisations, les postures, les mimiques faciales, les manifestations physiques
 - Influence de la peur sur le comportement d'agression
- Expliquer les comportements de prédation en fonction de la taille de la proie
- Expliquer le développement comportemental du chiot
 - Concept de période sensible
 - Période prénatale
 - Période néonatale
- QCM

FORMATION

Formation spécialisée délivrant un certificat d'étude, dont le contenu est validé par le ministère de l'agriculture et cité en annexe de l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitudes.

Cette formation permet de poser candidature auprès de la Préfecture pour l'agrément à dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude dès l'adoption du chien né et vendu à l'élevage.

MODULE 4 : 3 heures

- Expliquer le développement comportemental du chiot
 - Période de transition
 - Période de socialisation
 - Période juvénile
- Transmettre les théories de l'apprentissage
 - Les deux grandes classes d'apprentissage : associatif et non associatif
 - Les conditionnements classique et opérant
- Transmettre les théories de l'apprentissage
 - Les principes de contre-conditionnement et de désensibilisation
 - L'utilisation de stimuli discriminatifs dans le cadre du conditionnement opérant
- QCM

MODULE 5 : 3 heures

- Identifier les manifestations de souffrance comportementale
 - Le concept de bien-être animal et de bientraitance
 - Les manifestations de stress
 - La notion de pathologie comportemental
- Mettre en œuvre et expliquer les mesures propres à limiter les accidents domestiques
 - Concevoir l'insertion du chien de compagnie
 - Eduquer le chien autour de la ressource alimentaire
 - Eduquer le chien autour de l'utilisation de l'espace
 - Eduquer le chien autour des interactions
 - Adapter le conseil au niveau de l'éducation du chien
 - Expliquer les dangers de l'anthropomorphisme
- QCM

MODULE 6 : 1 heure

- Expliquer la réglementation en cours sur la détention et cession d'un chien
 - La législation en matière de cession ou vente d'animaux et les obligations qui en découlent pour les deux parties
 - La législation en matière d'identification des carnivores domestiques
 - Les obligations liées à la détention de chiens de première et deuxième catégorie
 - Les obligations et responsabilités civiles et pénales des propriétaires et gardiens de chiens
- QCM

MODULE 7 : 2 heures de travail individuel (hors classe virtuelle)

- Créer un document powerpoint composé de minimum 5 diapos et maximum 10 expliquant :
 - L'origine du chien
 - Les modes de vie du chien en groupe inter et intraspécifique
 - Les modes de communication du chien
 - Comment le chien apprend

Ce travail individuel de deux heures sera à réaliser entre le troisième et dernier jour de formation. Les modalités vous seront indiquées directement par la formatrice. Ce travail sera à retourner obligatoirement par mail avant le module 8 (avant l'heure indiquée par votre formatrice). Merci de prendre en compte qu'aucun travail rendu après le temps imparti ne sera traité. Ces travaux individuels sont nécessaires à l'acceptation de prise en charge de vos financeurs. En cas de refus de financement pour cause de travaux non rendus dans le temps imparti, la formation vous sera personnellement facturée.

MODULE 8 : 3 heures

- Contenu de la journée de formation
 - Rappel des objectifs et des enjeux
 - Connaissances sur le chien et la relation entre l'humain et le chien
 - Comportements agressifs et prévention
 - Démonstrations et mises en situation
 - Attestation d'aptitude
- Demande d'habilitation en préfecture
- Organiser les séances d'éducation des maîtres

- Les critères de choix des lieux, installations et accessoires nécessaires
- Les exercices à réaliser
- Les objectifs de la séance au maître
- Encadrer le-s maître-s et le-s chien-s pendant l'exercice
- Respecter les consignes de sécurité correspondantes
- Identifier le moment d'arrêter une séance d'éducation à partir du comportement du chien et l'attitude du maître

→ QCM

MODULE 9 : 3 heures

- Mobiliser les outils appropriés pour communiquer avec les maîtres
 - Faire exprimer les attentes et les demandes du maître
 - Evaluer et gérer les résistances
 - Faire exprimer la vision symbolique attaché au chien
 - Apprécier les différents profils sociaux et psychologiques
 - Créer une dynamique de motivation et de changement
 - Vérifier que l'information a été correctement transmise et compris
- Mobiliser les outils appropriés pour communiquer avec les maîtres
 - Etre capable de permettre au propriétaire d'appréhender les limites de son contrôle sur son animal
 - Repérer le stress chez le maître

→ QCM



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires sur la plateforme ZOOM
- Documents supports de formation partagés
- Exposés théoriques
- Mise à disposition en ligne des documents supports après la formation



ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Mélodie PICHOR ou Anne-Sophie AVOCAT, professionnelles indépendantes qualifiées agissant pour le compte du CNFPRO.



SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuilles de présence
- Travaux individuels
- Evaluation groupale réalisée en cours de formation
- QCM écrit à la fin de chaque module
- QCM final écrit (évaluation de l'ensemble des modules)

Le suivi de la formation dans son intégralité est obligatoire pour obtenir l'attestation de formation.

CNFPRO

Numéro SIRET : 533 169 702 00032

Organisme de formation du SNPCC, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 84 01 01893 01 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

Formation recommandée à

100 %

Note générale de la formation /10

9.5

Qualité des formateurs /10

9.8

*Échantillon de 38 stagiaires depuis 2021
soit 84% des répondants*